

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1919

Rapport des Commissions réunies de la Justice et des Sciences et Arts, chargées d'examiner le Projet de Loi accordant la personnalité civile aux Universités de l'État à Gand et à Liège.

(Voir le document n° 254² du Sénat.)

Présents : MM. le comte GOBLET D'ALVIELLA, Président ; DERBAIX, DE PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE, SWINNEN, MOSSELMAN et le chevalier SCHELLEKENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'octroi de la personnalité civile aux Universités de l'État, Liège et Gand, s'imposait depuis plusieurs années. La question fut étudiée dans des publications nombreuses ; toutes é mirent l'avis que le relèvement des hautes études, au niveau des institutions similaires d'autres pays, était une nécessité et que, pour y atteindre, il fallait attribuer aux Universités une autonomie et une puissance de développement appuyées de ressources adéquates. La grande générosité de M. Hoover a rendu possible la réalisation de l'objectif désiré.

L'honorable comte Goblet d'Alviella, se prévalant de cette circonstance, pria M. le Ministre des Sciences et Arts *ad interim* de déclarer s'il comptait donner suite à l'idée de concéder la personnalité civile aux deux Universités de l'État, afin de les mettre en mesure de profiter des largesses de la Commission for relief in Belgium.

L'honorable baron de Broqueville donna à l'interpellation, outre une promesse d'exécution immédiate, la plus péremptoire des réponses : Le dépôt du Projet de Loi en la séance du 17 octobre 1919.

La Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur d'en proposer l'adoption. Elle se félicite de trouver une occasion de rendre hommage au courage patriotique du professorat des deux Universités. Pendant l'occupation, dans le trouble de défections honteuses, il persista dans sa fidélité à la patrie belge et à l'honneur de la science dont il est le digne représentant.

Le Rapporteur,
Chevalier SCHELLEKENS.

Le Président,
Comte GOBLET D'ALVIELLA.